



Raymond Chabot inc.

**Société affiliée de**  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
255, rue Racine Est  
Bureau 600  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Tél.: (418) 549-1717  
Télééc.: (418) 549-5356  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : 07-CHICOUTIMI  
N<sup>o</sup> COUR : 150-11-004898-185  
N<sup>o</sup> DOSSIER : 43-2433174  
N<sup>o</sup> BUREAU : 365778-001

C O U R S U P É R I E U R E  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**4002911 CANADA INC. (JET 2001),  
PERSONNE MORALE LÉGALEMENT  
CONSTITUÉE FAISANT AFFAIRE AU 2472,  
RUE ALEXIS-LE-TROTTEUR,  
JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 0G1**

---

### **AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS**

(article 51 de la Loi)

---

Avis est donné que 4002911 Canada inc. (Jet 2001) de Jonquière QC a déposé une proposition entre nos mains le 15 novembre 2018 en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue au Bureau à Chicoutimi, 255, rue Racine Est, bureau 600, Chicoutimi (QC), le 5 décembre 2018 à 10 h.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Chicoutimi, ce 20 novembre 2018.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,  
Responsable désigné

CANADA  
DISTRICT OF QUEBEC  
DIVISION NO.: 07-CHICOUTIMI  
COURT NO. : 150-11-004898-185  
FILE NO. : 43-2433174  
OFFICE NO. : 365778-001

**S U P E R I O R   C O U R T**  
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: **4002911 CANADA INC. (Jet 2001)**

---

**NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS**  
(section 51)

---

Take notice that 4002911 Canada inc. (Jet 2001) in the City of Jonquière (QC) has lodged with us a proposal under the Bankruptcy and Insolvency Act on November 15, 2018.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at trustee's office at Chicoutimi, 255, Racine Street East, suite 600, Chicoutimi (QC), on December 5, 2018 at 10:00 AM.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Chicoutimi, November 20, 2018.

RAYMOND CHABOT INC.  
Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,  
Trustee in charge

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI  
N° COUR : 150-11-004898-185  
N° DOSSIER : 43-2433174  
N° BUREAU : 365778-001

C O U R S U P É R I E U R E  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **4002911 CANADA INC. (J.E.T. 2001),  
PERSONNE MORALE LÉGALEMENT  
CONSTITUÉE FAISANT AFFAIRE AU 2472,  
RUE ALEXIS-LE-TROTTEUR, JONQUIÈRE  
(QUÉBEC) G7X 0G1**

La Proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC.**, (SR0296)  
Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

---

## PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Nous, 4002911 Canada inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

### 1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

### 2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de **12 000\$** (le « **Montant offert pour distribution** ») payable au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

### 3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les honoraires et déboursés du syndic seront autorisés et payés par la compagnie, sur réception des factures du syndic.

L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

#### 4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

#### 5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par-contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

#### 6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les six (6) mois, s'il y a, suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente proposition.

#### 7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 5 et 6.

#### 8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

## 9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

## 10. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

## 11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

## 12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

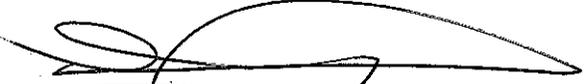
## 13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

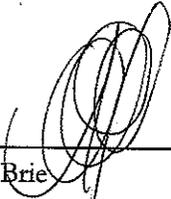
## 15. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Chicoutimi, le 14 novembre 2018.

  
4002941 Canada inc. (J.E.T. 2001)

Par : Étienne Villeneuve

  
Agnès Muller-Brie  
Témoin

District de: Québec  
 No. division: 7  
 No. cour: 150-11-004898-185  
 No. dossier: 43-2433174

FORMULAIRE 78

**Bilan (Proposition commerciale)**

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 4002911 Canada inc. jet 2001

Personne morale légalement constituée faisant affaire au 2472, rue Alexis-le-Trotteur, Jonquière (Québec) G7X 0G1

Originale

Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 14<sup>ième</sup> jour de novembre 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$227,765.54
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$60,292.75
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$288,058.29</b>
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$31,156.45
2.	Aménagements	\$7,200.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$70,456.45
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$70,456.45
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$3,000.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$3,510.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débiteures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$55,546.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
<b>Total de l'actif</b>		<b>\$170,868.90</b>
<b>Déficit</b>		<b>\$117,189.39</b>

Je, Étienne Villeneuve, de 4002911 Canada inc. et jet 2001 de Jonquière dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 14<sup>ième</sup> jour de novembre 2018 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)

devant moi Chicoutimi dans la province de Québec, ce 14<sup>ième</sup> jour de novembre 2018

Olivier Ludger Ménard  
 Commissaire à l'assermentation pour la province de Québec



Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 19/11/2018

4002911 Canada inc., jet 2001 #BSF 43-2433174 # du Fichier  
365778-001

IL - Québec

Crée par: Agnès Muller-Brie

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD	
G	Agence du revenu du Canada Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	86178 0732 RP0001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,437.38	\$261.23	\$261.23	A	
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,855.37	\$0.00	\$0.00	N	
G	TD Auto Finance c/o BankruptcyHighway.com P.O. Box 57100, Etobicoke, Ontario, M8Y 3Y2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$35,000.00	\$0.00	\$0.00	N	
<b>Garanti</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>			<b>3</b>	<b>Sous-total</b>		<b>\$60,292.75</b>	<b>\$261.23</b>	<b>\$261.23</b>
N	Agence du revenu du Canada Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	86178 0732 RC0001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$5,941.34	\$5,941.34	A	
N	Allium inc. 8100, rue de l'Industrie, Anjou, Québec, H1J 1S7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$11,974.72	\$0.00	\$0.00	N	
N	CIBC c/o Techcom Managed Services Inc. 6-6150 HWY 7, PO Box 486, Woodbridge, Ontario, L4H 0R6, Canada	00375-61-09217	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$28,024.22	\$0.00	\$0.00	N	
N	CNESST - Chicoutimi Attn: Place du Fjord 901, boul. Talbot, C.P. 5400, Chicoutimi, Québec, G7H 6P8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N	
N	Groupe Pages Jaunes 16, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 2A5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$774.97	\$0.00	\$0.00	N	
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité 140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, H2P 1C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N	
N	Kaycan 3075, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$63,080.41	\$0.00	\$0.00	N	
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest Secteur C65-6I, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	TPS/TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,000.00	\$0.00	\$0.00	N	
N	OAM Ottawa Aluminium Man. 4, rue du Moulin, Saint-André-D'Argenteuil, Québec, J0V 1X0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$10,638.42	\$0.00	\$0.00	N	
N	St-Laurent inc. (Fabrication) 101, rue de la Couronne, Repentigny, Québec, J5Z 0B3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$67,991.19	\$0.00	\$0.00	N	
N	Thinking Capital 4200, boulevard Dorchester, suite 300, Westmount, Québec, H3Z 1V4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$30,000.00	\$0.00	\$0.00	N	
N	Val Trem 2723, boulevard du Royaume, Jonquières, Québec, G7X 7V3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,281.61	\$0.00	\$0.00	N	
<b>Non-garanti</b>			<b>Sous compte des créanciers</b>			<b>12</b>	<b>Sous-total</b>		<b>\$227,765.54</b>	<b>\$5,941.34</b>	<b>\$5,941.34</b>
<b>Compte total de tous les créanciers</b>				<b>15</b>	<b>Grand Total</b>		<b>\$288,058.29</b>	<b>\$6,202.57</b>	<b>\$6,202.57</b>		



**Raymond Chabot inc.**

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
255, rue Racine Est  
Bureau 600  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Tél.: (418) 549-1717  
Télec.: (418) 549-5356  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUEBEC  
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI  
N° COUR : 150-11-004898-185  
N° DOSSIER : 43-2433174  
N° BUREAU : 365778-001

COUR SUPÉRIEURE  
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **4002911 CANADA INC. (J.E.T. 2001)**

La Partie proposante

-et-

**RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)**  
Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,  
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

---

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES  
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**  
*(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)*

**PRÉAMBULE**

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Chicoutimi, le 15 novembre 2018

**RAYMOND CHABOT INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI  
Responsable désigné

## 1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

Depuis ses débuts en 2002, la débitrice a œuvré principalement sous le nom JET 2001, et ce, dans le domaine du design extérieur de bâtiments résidentiels et commerciaux, notamment par la vente et la pose de revêtements extérieurs. Son siège social est situé au 2472, rue Alexis-le-Trotteur, à Jonquière (Québec) G7X 0G1 et depuis le printemps dernier, elle opère une succursale à Sherbrooke.

L'unique actionnaire et administrateur de la débitrice est M. Étienne Villeneuve.

Depuis la dernière année, la société est aux prises avec des problèmes financiers qui l'ont obligée le 18 octobre dernier à déposer un avis d'intention de faire une proposition en application de l'article 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Des investissements dans la société apparentée insolvable Gouttière Alma 2016 inc. ont considérablement détérioré le fond de roulement de la débitrice. Cette situation a contribué à des défauts de paiements auprès de ses fournisseurs et des instances gouvernementales. Compte tenu de l'insolvabilité de cette société apparentée, ces sommes sont jugées irrécouvrables.

Depuis le dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, la personne insolvable a :

- Déposé un état de l'évolution de l'encaisse le 26 octobre 2018
- Mis à jour les informations relatives à son inventaire
- Collaboré avec le syndic pour la préparation de la proposition et la fourniture des informations nécessaires à la rédaction du présent rapport.

La proposition de la débitrice a été déposée le 15 novembre auprès du Séquestre officiel et est résumée à la section 4 du présent rapport.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers externes (avis au lecteur) pour les exercices terminés les 31 octobre 2016 et 2017, et des états financiers internes pour la période de 11 mois terminée le 30 septembre 2018.

Nous avons complété, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la débitrice au 30 septembre 2018, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	30 septembre 2018 (non audité) en milliers de \$	31 octobre 2017 (non audité) en milliers de \$	31 octobre 2016 (non audité) en milliers de \$
<b>Actif</b>			
Encaisse	3 901	-	23 836
Comptes-clients	90 892	136 587	12 088
Stocks	47 876	94 120	25 000
	142 670	230 707	60 924
Avances à une société apparentée	-	8 155	-
Avances à un actionnaire	-	22 082	-
Immobilisations	44 256	41 755	40 707
	186 926	302 699	101 631
<b>Passif</b>			
Découvert bancaire	31 289	49 640	-
Emprunt bancaire	4 238	14 254	-
Créditeurs	284 048	149 860	21 008
Impôt à payer	-	10 102	6 534
	319 575	223 856	27 542
Dette à long terme	28 897	35 882	40 910
Dû à un actionnaire	4 998	-	14 208
	33 895	35 882	55 118
Bénéfices non répartis	(166 644)	42 861	18 871
Capital-actions	100	100	100
	186 926	302 699	101 631

Cette analyse permet de dégager les constatations suivantes :

- Le fonds de roulement de l'entreprise est négatif de 176 905 \$ (ratio de 0,45), comparativement de 6 851 \$ (ratio de 1,03) en 2017 et de 33 382 \$ (ratio de 2,21) en 2016;
- Entre le 31 octobre 2017 et le 30 septembre 2018, les créiteurs ont augmenté de 134 188 \$ mettant une grande pression sur les liquidités de l'entreprise;
- Les bénéfices non répartis sont négatifs de 166 644 \$, notamment en raison d'une mauvaise année (voir le tableau suivant), d'une dévaluation des stocks de 80 000 \$ et d'une provision pour mauvaise créance de 44 373 \$ pour le compte à recevoir de Gouttière Alma inc.

Le sommaire des résultats des exercices est le suivant :

	30-sept-18 (11 mois) \$	31-oct-17 (12 mois) \$	31-oct-16 (12 mois) \$
Ventes	533 848	852 728	414 594
Coût des marchandises vendues	<u>470 338</u>	<u>615 016</u>	<u>307 083</u>
Bénéfice brut	<u>63 510</u>	<u>237 712</u>	<u>107 511</u>
	12%	28%	26%
Autres frais d'exploitation			
Frais d'opération	126 745	126 428	38 087
Frais d'administration	139 012	47 764	36 893
Frais financiers	7 258	11 303	7 473
Impôts	-	10 227	5 199
	<u>273 015</u>	<u>195 722</u>	<u>87 652</u>
<b>Bénéfice (Perte) net(te)</b>	<u>(209 505)</u>	<u>41 990</u>	<u>19 859</u>

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- La croissance des ventes en 2017 est attribuable à celles effectuées par la société apparentée insolvable Gouttière Alma inc. À ce sujet, cette société n'a toujours pas déposé de procédure en vertu de la L.F.I.
- L'augmentation du coût des marchandises vendues en 2018 est attribuable à une dévaluation des stocks de 80 000 \$ non considérée dans les exercices précédents. Sans cette dévaluation, le bénéfice brut de la société aurait été comparable aux années antérieures (26,9 % comparativement à 12 %).
- En 2018, les frais d'administration ont augmenté de 91 248 \$ et cette augmentation s'explique par :
  - une provision pour créances douteuses de 44 373 \$ ayant été provisionnée relativement au compte à recevoir de Gouttière Alma inc.;
  - une hausse générale des frais d'administration de 46 875 \$ s'expliquant par un manque de contrôle général des frais d'administration.
- L'ensemble des frais d'exploitation en 2018 est plus élevé de 8 % comparativement à 2017.
- La perte nette de 209 505 \$ en 2018 est très importante.

### 3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflits d'intérêts.

### 4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

#### Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

#### Réclamations de la couronne

La proposition prévoit le paiement des sommes dues à la Couronne estimées à 25 293 \$ **en sus** du montant devant être versé aux créanciers non garantis dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente proposition.

#### Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

#### Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, un montant de 12 000 \$ dans les 90 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition pour acquitter les créances non garanties.

De plus, afin d'augmenter le pourcentage de dividende qui sera versé aux créanciers, la direction de la société a décidé de payer les honoraires professionnels du syndic **en sus** du montant offert par la débitrice. Également, les créanciers liés à la société ont renoncé à faire valoir quelque réclamation que ce soit à titre de créancier non garanti et renoncent à leur droit de recevoir un dividende.

### 5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 15 novembre 2018, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire (note 1)	Valeur estimative dans un contexte de réalisation	Créanciers garantis		Excédant estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Norm et nature	
Compte à recevoir Gouttières Alma (note 2)	44 517 \$	0 \$			0 \$
Comptes clients (note 3)	25 939 \$	22 973 \$			22 973 \$
Stock selon l'inventaire (note 4)	31 156 \$	6 231 \$			6 231 \$
Salle de montre (note 5)	7 200 \$	- \$			0 \$
Mobilier de bureau (note 5)	1 710 \$	500 \$			500 \$
Équipement roulant (note 5)	5 546 \$	4 500 \$			4 500 \$
	25 000 \$	25 000 \$	35 000 \$	Auto-finance TD - Crédit bail	
Chevrolet Silverado 1500 année 2016 (note 5)					0 \$
Racking entrepôt (note 5)	1 800 \$	500 \$			500 \$
Équipement (note 5)	3 000 \$	300 \$			300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>145 869 \$</b>	<b>60 004 \$</b>			<b>35 004 \$</b>
<b>CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :</b>					<b>ind.</b>
Créances relatives aux DAS impayées - estimation					25 293 \$
<b>FRAIS DE RÉALISATION ESTIMATIF</b>					<b>20 000,00 \$</b>
<b>SURPLUS À LA FAILLITE</b>					<b>0 \$</b>
<b>POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS</b>					<b>0%</b>

**Note 1:** La valeur au bilan statutaire a été déterminée par la direction. Pour les équipements et immobilisation, la direction a utilisé la valeur nette amortie contenue aux états financiers internes les plus récents disponibles.

**Note 2:** Selon les états financiers et les informations obtenus par le syndic, cette société serait insolvable. Le syndic estime donc la valeur de réalisation de ces comptes clients comme étant nulle.

**Note 3:** La valeur de réalisation des comptes clients a été déterminée en fonction d'une analyse détaillée de la liste des comptes clients au 13 novembre 2018 qui pourraient s'avérer irrécouvrables.

**Note 4:** La valeur de réalisation des stocks est équivalente à 20% de la valeur comptable de l'inventaire du 5 novembre 2018.

**Note 5:** La valeur de réalisation des immobilisations (Mobilier, équipements roulants et de construction, etc.) a été déterminée selon l'expérience du syndic.

## 6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi.

	Montant déclaré
Créances relatives aux DAS impayées (note 1)	25 293 \$
Créanciers garantis	35 000 \$
Créanciers non garantis	227 766 \$
<b>Total</b>	<b>288 058 \$</b>

**7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE****7.1. Enquête comptable**

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

**7.2. États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations**

Les opérations se sont déroulées dans l'ensemble tel que prévu aux prévisions budgétaires, les écarts entre le réel et le budget étant présenté ci-après :

Période du 19 octobre au 4 novembre 2018			
	Reel	Budget	Écart
Recettes	29 993	24 980	5 013
Débours	<u>22 131</u>	<u>26 212</u>	<u>(4 081)</u>
Variation de l'encaisse	7 862	(1 232)	9 094
Encaisse au 19 octobre 2018	<u>3 290</u>	<u>3 290</u>	<u>-</u>
Encaisse au 4 novembre 2018	<u><u>11 152</u></u>	<u><u>2 058</u></u>	<u><u>9 094</u></u>

Il ressort de ce suivi que l'encaisse de l'entreprise s'est améliorée en raison de recettes plus élevées que prévu et des débours moins élevés. Selon les informations reçues, cette situation est due à un contrôle accru des débours et à un travail proactif de recouvrement des comptes clients.

**8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE**

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

Montant forfaitaire	<u>12 000</u>
Moins :	
Réclamations de la Couronne	N/A
Honoraires et débours du syndic (estimé)	N/A
Réclamations privilégiées	<u>N/A</u>
<b>Montant disponible pour les créanciers ordinaires</b>	<u><u>12 000</u></u>
<b>Selon le bilan statutaire, les créances ordinaires s'élèvent à</b>	<u><u>227 766</u></u>
<b>Dividende estimatif</b>	<u><u>5%</u></u>

## 9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis comparativement à un dividende approximatif équivalent à 5% aux termes de la présente proposition;
- Les opérations de la débitrice continueront et les fournisseurs de cette dernière auront l'opportunité de continuer la relation d'affaires avec cette dernière;
- La somme de 12 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les 90 jours suivant l'approbation de la proposition par le tribunal;

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

## 10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du **5 décembre 2018 à 10h00**, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du **5 décembre 2018 à 10h00**. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au (418) 549-5356, ou par courrier.



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS**  
**ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial est/ East commercial	140, Grande Allée Est, bureau 200, QC, G1R 5P7	418-647-3078	581-318-2892	reclamationEst@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic/Trustee

**FORMULE DE VOTATION**

(alinéas 51(1)f) de la Loi

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 4002911 CANADA INC. (JET 2001)**

Je (*ou* Nous), \_\_\_\_\_ (*nom du créancier*), de \_\_\_\_\_ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \$ \_\_\_\_\_ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 4002911 Canada inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 15 novembre 2018

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin\_\_\_\_\_  
Créancier individuel\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

Par : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

**IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 4002911 CANADA INC. (JET 2001)**

I (*or* We), \_\_\_\_\_ (*name of creditor*), of \_\_\_\_\_ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ \_\_\_\_\_ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 4002911 Canada inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote \_\_\_\_\_ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the 15<sup>th</sup> of November, 2018 .

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Witness\_\_\_\_\_  
Individual Creditor\_\_\_\_\_  
Name of Corporate Creditor

Per: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Witness\_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer



# Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 365778-001  
 Entré le :  
 Garanti :  
 Privilégié :  
 Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

4002911 Canada inc. Jet 2001 (nom de la partie débitrice) de  
 Jonquière QC (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de, \_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 18 octobre 2018, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

**A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;  
 pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
 (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

**B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou le créancier susnommé est lié*) (*ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié*) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou le créancier susnommé a*) (*ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas*) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 365778-001  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

4002911 Canada inc. Jet 2001 *(Name of debtor party)* of  
 Jonquière QC *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title)* of \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal or proposal namely the October 18, 2018 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

**A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and  
*(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

**B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION  
DE :

4002911 Canada inc. JET 2001 (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

---

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

4002911 Canada inc. Jet 2001 (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor

\_\_\_\_\_  
Witness

Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer